Un nouveau projet professionnel ?

- Développement de compétences
- Formation
- Bilan professionnel
- Entrepreunariat

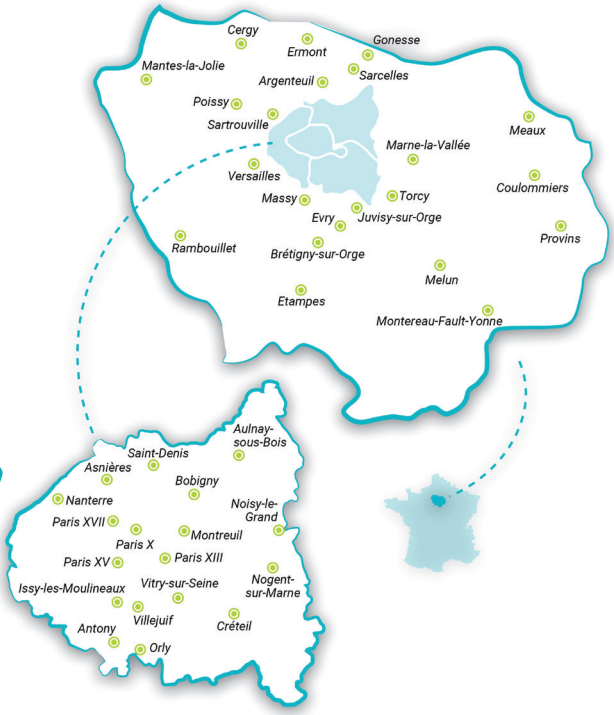

Rencontrez nos conseillers en évolution professionnelle en Île-de-France

ASSOCIATION CEP PARITAIRE IDF

23, PLACE DE L'IRIS
LA DÉFENSE 2
92400 COURBEVOIE

0147789844
contact@assocep.fr

CEP Paritaire Île-de-France
Acteur de l'évolution professionnelle

FRANCE compétences

GROUPEMENT evolution Île-de-France

CEP Paritaire Île-de-France
Acteur de l'évolution professionnelle

Chefs d'entreprise Acteurs de l'évolution professionnelle

Avec les évolutions économiques et technologiques, le marché du travail est en pleine mutation. Les métiers évoluent et, de ce fait, les compétences et les qualifications aussi. Les tensions générées par ses évolutions ainsi que les aspirations des salariés conduisent à ce que le parcours professionnel linéaire au sein d'une même entreprise soit de moins en moins la norme. La majorité des salariés cumulent plusieurs expériences professionnelles dans plusieurs entreprises et parfois dans des métiers différents. Les mobilités professionnelles constituent donc un véritable enjeu pour les salariés comme pour les entreprises. Une mobilité quelle qu'elle soit, est acceptable, voire favorable, si l'environnement est sécurisé et si le salarié maitrise sa trajectoire professionnelle. L'enjeu est donc de ne pas subir ces mobilités, mais de les anticiper et de s'y préparer.

En 2019 pour faire face à ces défis, cinq organisations syndicales représentatives CFDT, CGT, CFTC pour les salariés, U2P, CPME pour les employeurs ont constitué une association pour répondre au sein d'un groupement composé de 3 cabinets RH (Catalys,Tingari et ID Formation) à l'appel d'offre de France Compétences sur le conseil en évolution professionnelle (CEP).

Le rôle de l'association dans le Groupement Évolution

L'association CEP paritaire s'est fixé comme objectif d'être un promoteur de l'évolution professionnelle en Île-de-France. Dans ce cadre, elle est un acteur actif de la mise en place du CEP et délivrera sur l'ensemble du territoire les trois unités d'œuvre définis par le cahier des charges de France Compétences.

La force de l'association est d'être gérée de manière paritaire et ces atouts sont sa capacité à mobiliser directement l'ensemble des salariés et des chefs d'entreprises sur plusieurs bassins d'emploi en Île-de-France. Elle développera un réseau important de contact avec les représentants de l'U2P et de la CPME et les chefs d'entreprise.

Parcours du Conseil en Évolution Professionnelle

Chaque salarié peut bénéficier de ce parcours gratuitement en rentrant en contact avec l'association paritaire.

Nous contacter :
contact@assocep.fr

- UO 0 - Aiguillage /Accompagnement
  10 minutes
- UO 1 - Conseill personnalisé
  2 heures en présentiel
- UO 2.1 - Formalisation du projet
  4 heures de conseil en présentiel
- UO 2.2 - Appui à la mise en oeuvre du projet
  2 heures de conseil en présentiel

VOTRE RÔLE EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE

En tant que chef d'entreprise, vous devez faire l'entretien professionnelle et veiller à ce que vos salariés soient les mieux informés des services qui peuvent les aider à trouver le bon conseil et la bonne orientation qui les conduira à avoir la bonne formation. C'est dans ce cas que l'association peut vous accompagner.

En quoi l'association peut vous être utile ?

Chaque chef d'entreprise a pour mission dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines, l'évolutions de ses salariés ou leurs reconversions par la formation professionnelle. En effet, la loi L.6315-1 dispose, qu'à son embauche, le salarié est informé qu'il bénéficie tous les deux ans, d'un entretien professionnel avec son employeur consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Il s'agit d'informations relatives à la validation des acquis de l'expérience, à l'activation par le salarié de son compte personnel de formation, aux abondements de ce compte que l'employeur est susceptible de financer et au conseil en évolution professionnelle (CEP). L'association peut être un véritable médiateur, un interlocuteur de confiance. Nous pouvons vous apporter des solutions pour tous. Nous pouvons intervenir dans votre entreprise, auprès de vos salariés. Nous pouvons apporter un service de proximité avec un engagement de valeur dans la réalisation du CEP garantissant aux mieux les intérêts de votre entreprise.

L'association CEP paritaire s'adresse à tous, fort du réseau des petites et moyennes entreprises.